

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 886

**Artikel:** Science-fiction : pas gai  
**Autor:** Guyaz, Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019943>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

enquête pénale, des délits ou des crimes que ne sanctionne pas son propre code pénal, qu'il s'agisse, pour prendre des exemples récents, de la fraude fiscale ou de l'association de malfaiteurs, elle étend à des étrangers sa propre conception du droit.

Bref, la question posée à propos des médicaments est ni isolée, ni insolite.

DP avait annoncé qu'il ouvrirait ses colonnes à M. Frank Bridel, responsable de Pharma Information (service d'information de Ciba-Geigy, Roche et Sandoz), s'il voulait aborder ce sujet.

C'est chose faite:

*Vous me demandez pourquoi la Suisse ne pourrait pas interdire l'exportation (ou la vente par les filiales) de produits «écartés» par le contrôle suisse des médicaments. N'étant pas le directeur de l'OICM (Office intercantonal de contrôle des médicaments), je réponds évidemment à titre personnel.*

*Le mot «écarté» exprime la méfiance: il sous-entend que l'on enverrait aux malheureux du Tiers monde des médicaments assez bons pour eux mêmes s'ils sont mauvais pour nous! Et, vu cette méfiance, la portée d'une telle interdiction serait «considérable».*

*Voici ma réponse:*

*1. Un médicament peut n'être pas (ou plus) enregistré en Suisse, tout simplement, non par décision négative de l'autorité compétente mais parce que son producteur l'a retiré faute de succès sous la pression des concurrents ou ne l'a jamais proposé parce que le marché helvétique n'était pas assez important: c'est facile à imaginer pour certains produits destinés aux tropiques. Il y a toujours, parmi les médicaments enregistrés en Suisse, des produits destinés à la seule exportation. De toute façon, «non enregistré en Suisse» n'est nullement synonyme de «mauvais»: il y a d'autres autorités d'enregistrement fort exigeantes.*

*2. Je connais le cas d'un médicament suisse retiré par son producteur, surtout sous la pression de ceux qui le trouvaient «trop toxique», mais demandé par au moins un grand pays du Tiers monde. Les imitateurs se sont chargés de prendre le relais.*

*3. L'OICM est de tradition suisse. Donc il a tendance à respecter la souveraineté des autres Etats et à ne pas interdire là où cela ne lui paraît pas indispensable.*

*4. Je ne sais pas si l'interdiction proposée par DP aurait une portée considérable, et auprès de qui, mais enfin, pourquoi pas?*

*5. En tout cas, elle ne gênerait pas les bonnes entreprises suisses, qui sont sérieuses et n'ont que faire d'un quelconque «double jeu». De toute façon, les grandes maisons offrent des stages aux fonctionnaires du Tiers monde désireux de se former dans divers domaines, notamment le contrôle de la qualité, c'est-à-dire l'art de distinguer le bon grain de l'ivraie. Elles ne le feraient pas si elles redoutaient une telle distinction.*

On nous permettra un bref commentaire.

Il est possible qu'un médicament destiné à une population tropicale ne soit pas enregistré en Suisse, marché étroit et soumis à un autre climat. Mais l'internationalisation extrême de toute chose (tourisme, commerce, échange de marchandises) nous fait douter que ces cas soient nombreux, s'ils existent. De toute façon, la collaboration avec les autorités sanitaires compétentes des pays concernés est facile à imaginer.

Pour le reste, c'est effectivement une question de morale. Pas possible de dire: si nous sommes trop pointilleux, d'autres concurrents auront moins de scrupules.

Mais quelle serait la portée d'une législation dont on nous répète qu'elle ne gênerait pas les «bonnes entreprises»?

Nous pensons que la Suisse, comme pays internationalement privilégié, doit être à la recherche d'une «exemplarité». Son image internationale s'est ternie: elle est celle d'un pays qui ne se brûle jamais, mais sait tirer les marrons.

D'où la nécessité, dans les domaines les plus divers, d'offrir une autre image. Nous le dirions pour l'importation d'armes, pour l'aide au Tiers monde, pour certains abus du secret bancaire, pour l'exportation des médicaments.

C'est notre conception de la politique étrangère. ■

(JG) C'est bien connu, les livres de science-fiction parlent d'abord du présent, même si c'est à l'insu de leurs auteurs. Et les sociétés prétdument futuristes décrites ne sont en général qu'un reflet de la situation actuelle. Un stage récent à Angers nous a permis de faire le point sur l'image de la société dans la littérature de science-fiction, et cette vision n'a rien d'attrayant.

Un des courants moteurs de la science-fiction contemporaine s'est baptisé les Cyberpunks. Les auteurs (K.W. Jeter, Bruce Sterling) décrivent des mondes décadents, hyper-violents, à mi-chemin de l'univers du Chicago de la prohibition et des banlieues terrorisées par des bandes de voyous, où l'autorité n'existe plus, où le plus fort gagne et où la drogue est souvent omniprésente (Dr. Adder, de Jeter, publié chez Denoël) quand ce n'est pas la domination de la télévision et de la vidéo (le Manteau de verre du même auteur). Tout est glauque, moite et désespéré, c'est la science-fiction du no future.

## SCIENCE-FICTION Pas gai

Bien que l'on ne puisse ici parler de courants, une autre tendance de la science-fiction contemporaine est de présenter des univers purement techniques gouvernés par des élites nettement fascinantes. Un des auteurs les plus représentatifs est ici une américaine, C.J. Cherryh, dont les romans se déroulent très souvent dans un univers totalement clos (station spatiale) qui sent le fer, la graisse et la mécanique, où il y a en général des humains terrorisés au bas de l'échelle et un petit groupe qui domine d'une poigne de fer tout en haut. Là aussi, exaltation de l'héroïsme, de la violence dans un climat légèrement sado-masochiste (voir en particulier *Fortesse des Etoiles*, éditions OPTA).

Bien sûr, il y a aussi une science-fiction optimiste et humaniste, mais plutôt en minorité et ce ne sont pas forcément des bons auteurs. Bref, un univers étonnamment dur et cruel, dont on ose espérer qu'il est seulement le résultat de la réaction fantasmique de l'auteur et pas un avatar à venir de notre monde réel. ■